

CONTRAT CHALLENGE NATIONAL JEAN-CLAUDE BOUTTIER

ELITES 3 – ELITES 2

EDITION 2026

Le contrat doit être établi pour chaque boxeur et adressé à la Fédération Française de Boxe :

Les deux contrats fédéraux dûment complétés et signés par les boxeurs, les entraîneurs et l'organisateur ou le club.

MODALITES D'ENVOI DU GRE A GRE

- Dépose et remise en main propre contre récépissé au secrétariat de la boxe professionnelle, Tour Essor, 8^{ème} étage, 14 Rue Scandicci, 93500 Pantin, aux horaires d'ouverture des bureaux.
- Envoi par courriel à l'adresse mail suivante : competitions@ff-boxe.com confirmé par un courrier simple adressé à la Fédération Française de Boxe, 14 rue Scandicci, 93508 Pantin Cedex.

Nom du club :

Nom du président :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Mail :

Le boxeur professionnel

Nom :

Prénom :

Et

Son entraîneur

Nom :

Prénom :

Ainsi que

L'adversaire du boxeur professionnel

Nom :

Prénom :

Et

Son entraîneur

Nom :

Prénom :

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Les conditions du combat comptant pour le Challenge National Jean-Claude BOUTTIER – Elites 3 – Elites 2 – Edition 2026

Catégorie de poids :

Mettre une croix correspondant à la phase du combat :

⅓ finale en 6 reprises de 3 minutes :

¼ finale en 6 reprises de 3 minutes :

½ finale en 6 reprises de 3 minutes :

finale en 6 reprises de 3 minutes :

sont ainsi établies et agréées par les parties intervenant aux présentes :

Le combat se déroulera à :

Le :

Adresse :

Code postal :

Ville :

4.a Gré à Gré

Indemnité forfaitaire du boxeur

En chiffre

En toutes lettres.

4.b Offre de Bourse

Indemnité conclue pour ce combat
qui doit être conforme à l'offre adjugée.

En chiffre

En toutes lettres.

L'indemnité pour ce combat ne doit pas être inférieure au minimum fixé par le règlement.

Le montant de la bourse est réparti comme suit :

50% pour chaque participant auquel vient se soustraire le pourcentage de l'entraîneur (suivant le contrat boxeur-entraîneur).

La rémunération du combat sera effectuée séparément par l'organisateur aux pourcentages préalablement établis.

Le boxeur professionnel M.

aura une bourse nette de :

Et

L'entraîneur M.

percevra la somme de

correspondant au pourcentage mentionné sur le contrat qui le lie à son boxeur.

Le paiement des frais de déplacement et indemnités prévus au règlement de la compétition seront effectués par l'organisateur qui s'y engage.

La pesée et la visite médicale obligatoires se dérouleront selon le règlement de la compétition.

Lieu de la pesée :

Date :

heure :

Clauses particulières :

Le présent match sera disputé sous les règlements et code sportif de la Fédération Française de Boxe et du Challenge National Jean-Claude BOUTTIER – ELITES 3 – ELITES 2 – Edition 2026, que les parties déclarent connaître et accepter.

Le présent contrat ne sera valable que si les parties susnommées sont, au moment de la signature, l'un et l'autre en possession d'une licence de la FFBoxe pour l'année en cours.

SIGNATURES OBLIGATOIRES	
Signature et nom du boxeur	Signature
Signature et nom l'entraîneur	Signature
Signature et nom de l'organisateur	Signature

Fait à :

Le :